EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 22 MARS 2016

Nombre de membres

En exercice: 54 Présents: 35 Votants: 39

Suffrages exprimés: 39

Vote

Pour: 39 Contre: 0 Abstention: 0

Date de convocation

16 MARS 2016

Date de transmission en sous-préfecture

Date d'affichage

Délibération

N° 2016-06

Contrôle de légalité

L'an deux mille seize, le 22 Mars à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au Cap d'Agde, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Serge PESCE, Daniel RENAUD, Edgar SICARD, Michel SUERE, Alain VOGEL-SINGER, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.

<u>Présent(e)s suppléant(e)s</u>: Mesdames, Messieurs, Michel FARENC, Catherine CORBIER, Jean-François COMBES, Alain CASTAN, Christine ANTOINE, Edith FABRE, Claude GEISEN, Alain GRENIER, Christian THERON, conseillères et conseillers syndicaux suppléants.

Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats: Madame, Messieurs, Gérard ABELLA, Alexandra LESTEL-BOUISSY, Jean-Claude MARCHI, Luc ZENON, conseillère et conseillers syndicaux, ayant donnés respectivement mandat à Madame, Messieurs, Michel SUERE, Michèle MILLER, Jacques LIBRETTI, Michel HERAIL, conseillère et conseillers syndicaux.

<u>Absent(e)s excusé(e)s suppléés</u>: Mesdames, Messieurs, Gérard BOYER, Gwendoline CHAUDOIR, Guy COMBES, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christine PRADEL, conseillères et conseillers syndicaux.

Absent(e)s: Mesdames et Messieurs, Alain BIOLA, Bruno ENJALBERT, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Pascale LAUGE, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Jean-Claude RENAU, Patrick SOL, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Yann LLOPIS.

OBJET: COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU

Rapporteur : Le Président

Conformément aux articles L.5211-10 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la délibération n°2014-20 du Comité Syndical en date du 26 mai 2014 donnant délégation au Bureau du Syndicat Mixte pour la formulation d'avis dans le cadre des procédures d'urbanisme prévues au code de l'urbanisme, je vous rends compte des décisions prises récemment :

N°16-B01 : Consultation préalable dans le cadre d'une création d'un ensemble commercial « super u » et de plusieurs moyennes surfaces – COMMUNE DE BEZIERS :

- Situation du projet :

Le projet se situe le long de la RD609, en direction de Narbonne sur le lieudit « Les Brégines », en face du nouveau giratoire.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS

ICOSIUM – M3E – 9 rue d'Alger - 34500 Béziers Tél. : 04 99 41 36 20 - Fax : 04 99 47 00 65 contact@scot-biterrois.fr – www.scot-biterrois.fr



ADICAT MITT

- Intégration commerciale du projet :

On observe que le projet se situe à proximité immédiate du Grand Espace de Développement Commercial de Viarques à COLOMBIERS (moins de 2 min)

→ Avis défavorable

N°16-B02 : Consultation préalable dans le cadre d'une création d'un ensemble commercial « l'oppidum » comprenant un hypermarché ainsi que plusieurs boutiques et moyennes surfaces — COMMUNE DE COLOMBIERS :

- Situation du projet :

Le projet se situe le long de la RD609, en direction de Narbonne sur la partie est de la zone de Viarques.

L'ensemble commercial OPPIDUM comporte différents volets : l'hôtellerie, restauration, loisirs et commercial.

La réalisation du projet sera segmentée en 2 phases :

1ère PHASE : l'INTERMARCHE HYPER, la galerie marchande et les commerces moyennes surfaces.

2ème PHASE : l'hôtellerie, la restauration et les loisirs.

Le présent dossier porte sur la 1ère phase.

→ Avis favorable

N°16-B03 : Consultation préalable dans le cadre d'une extension d'un commerce alimentaire « casino » - COMMUNE DE COLOMBIERS :

- Historique :

En 2011, le casino s'est déjà étendu de 500m².

- Situation du projet :

Le projet se situe le long de la RD609, en direction de Narbonne sur la partie est de la zone de Viarques.

→ Avis défavorable

Le Comité Syndical, **PREND ACTE** de cette proposition à l'unanimité Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président, Gilles D'ETTORE



2/2